



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAUL

Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

N° 2024/10-24

**APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA HALLE
DE SPORT DEPARTEMENTALE ET DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC LE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE MERCREDI VINT TROIS OCTOBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER

ABSENTS REPRESENTÉS :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN
Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE
Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER
Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

N° 2024/10-24

APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA HALLE DE SPORT DEPARTEMENTALE ET DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Madame Muriel SARRADIN, Adjointe aux sports et aux e sports, expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Castelnaud-le-Lez met à disposition des établissements scolaires ses infrastructures sportives afin que les scolaires puissent suivre les enseignements d'éducation physique et sportive dans les meilleures conditions possibles.

Une convention d'occupation de la halle de sport départementale et de location des équipements municipaux a été signée le 21 mars 2003, entre la commune de Castelnaud le Lez, et le Département de l'Hérault.

La nouvelle salle de gymnastique « Alix Caron » est venue compléter les équipements municipaux existants et cette salle a fait l'objet d'une mise à disposition à destination des collégiens à la rentrée 2023. Il convient par conséquent de modifier l'annexe 3 en intégrant la salle de gymnastique du palais des sports Jacques Chaban Delmas à la liste des équipements qui la compose.

Il convient également de modifier l'annexe 5 de la convention concernant l'actualisation des tarifs de location des équipements.

Ces 2 points font l'objet du présent avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'approbation de la signature de cet avenant à la convention d'occupation de la halle de sport départementale et de location des équipements municipaux avec le Département de l'Hérault.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 034-213400575-20241023-DEL2024_10_24-DE



Suite de la délibération N°2024/10-24

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 23 OCTOBRE 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.